

art'IN  
folio  
l'Art se livre en Aveyron

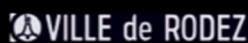
Art' in Folio présente

**Biennale  
du livre d'artiste  
de Rodez**

*9&10 Nov. 2024*

**4** eme  
édition

*Aveyron (12)*



# art' IN folio

L'art se livre en Aveyron

## Quatrième Edition

**Rodez 9 et 10 novembre 2024**

**Biennale du Livre d'Artiste**

**Salle des fêtes**

**Aveyron novembre 2024**

**Médiathèques, Musées, Galeries,  
Etablissements scolaires, Conférences**

---

### *Dossier d'inscription*

---

L'association Art' IN folio  
Maison des associations  
12000 Rodez  
[artinfo12@gmail.com](mailto:artinfo12@gmail.com)

**Vous invite à participer à la 4<sup>ème</sup> Biennale du Livre d'artiste**

**Les 9 et 10 novembre 2024**

Les trois premières éditions de la Biennale du livre d'artiste de Rodez – art' IN folio - créée en 2017 par les Amis du musée Soulages, ayant remporté un vif succès (1000 entrées sur le site) et contribué à faire de la capitale ruthénoise un pôle d'attraction culturelle, la quatrième édition se tiendra les 9 et 10 novembre 2024, salle des fêtes de Rodez.

Ce projet culturel a pour objectif de permettre au grand public de découvrir les multiples aspects des métiers du livre : graphisme, reliure à l'ancienne ou contemporaine, gravure, typographie, impression numérique, créations plastiques contemporaines, et aux amateurs d'art de satisfaire leur goût pour l'édition singulière et de qualité.

Caroline Gil – Patrice Lemoux Co-Présidents association art' IN folio

## 1 - Biennale du livre d'artiste – Salle des fêtes

### **Les exposants :**

30 exposants professionnels, éditeurs français ou étrangers reconnus présenteront à la vente leurs créations de livres uniques ou à tirages limités

### **Invité :**

Moulin à Papier de Brousses et Villaret 11390 Brousses et Villaret

Mise en valeur du dernier moulin à papier d'Occitanie et de ce savoir-faire unique

Atelier – Démonstration papier marbré

### **Atelier Kirigami :**

Frédéric Sabaté - 12150 Séverac d'Aveyron

Démonstration « L'art du Kirigami »

### **Stand Médiathèque municipale de Rodez :**

Stand de représentation de la Médiathèque de Rodez et vitrine sur le fond de collection de livres d'artiste et autour de Jean Digot

### **Stand Musée des Abattoirs – Toulouse :**

Exposition de livres d'artiste de la collection

### **Stand « Action pédagogique » Ecoles, Collèges, Lycées et Lycée agricole :**

Présentation des travaux des élèves proposés sur l'année scolaire 2023 – 2024

## 2 - Arbres à souhaits – Médiathèque municipale

Au Japon, les « arbres à souhaits » recueillent anonymement, sous forme de petits papiers contenant un message manuscrit (tanzaku), les souhaits que des personnes veulent bien leur confier avec l'espoir qu'ils puissent dès lors se réaliser.

A l'occasion de la prochaine Biennale du livre d'artiste, seront érigés, dans les semaines qui précèdent l'événement, cinq arbres à souhaits proposés à la population (avec leur mode d'emploi et les billets à remplir) dans les différents quartiers de la commune. Ils seront positionnés sur les sites de la médiathèque municipale, de la mjc, de la maison des associations et des deux maisons de quartier.

Au moment de l'événement central de la Biennale, à la salle des fêtes, les arbres à souhaits y seront rassemblés. Celui en provenance de la médiathèque pourra continuer de recevoir les tanzaku qui seront fournis aux visiteurs avec leurs billets d'entrée.

Dans la tradition japonaise, les tanzaku sont destinés à être détruits pour favoriser la réalisation des vœux... Ici, pour la « légende ruthénoise » ils feront l'objet d'une conversion en livre d'artiste par un plasticien, pour être conservé par la médiathèque de Rodez.

Un reportage sera réalisé sur le cursus des arbres à souhaits de la Biennale.

Dates: du lundi 14 octobre au jeudi 7 novembre 2024

- En amont, lors de la mise en place de l'arbre à la médiathèque
- Sur le site de la biennale, salle des fêtes
- A la restitution de l'œuvre

### 3 – Ateliers Pédagogiques

Les ateliers pédagogiques revêtent une dimension importante de la Biennale aux yeux de ses promoteurs. C'est ainsi que les productions des élèves, accompagnés dans leurs réalisations par leurs professeurs et par des artistes, seront exposées à proximité des oeuvres des auteurs de livres d'artiste invités dans l'exposition principale de la manifestation. Pour mener à bien ces ateliers auxquels participeront, des lycéens, des collégiens, des écoliers, trois axes de recherche, d'expérimentation et de création seront explorés : l'intérieur du livre, son contenu, texte et images ; l'objet livre en soi ; la matière même du livre, le papier (thème de cette quatrième édition de la Biennale).

Seront notamment pratiquées, selon les ateliers, toutes sortes de techniques telles que découpage, assemblage, contre-collage, pliage, frisage, roulottage, broyage, déchirure, froissement, agrafage, mise en volume, en couleurs etc.

Les professeurs d'art ou de lettres qui conduiront ces ateliers seront régulièrement rejoints, dans les étapes successives, par Magali Vermeersch, artiste créatrice sur papier.

Plusieurs écoles, collèges, lycées de l'Aveyron accueilleront, dans leurs programmes d'action culturelle, les ateliers pédagogiques de la 4ème Biennale du livre d'artiste (liste encore à préciser).

Programmation en cours.

### 4 - Conférence

« Les Moulins à papier en Aveyron »



Jean Pierre Henri Azéma : Docteur en géographie, consultant indépendant, expert, conférencier et auteur de nombreux ouvrages de références, créateur de l'association rouergate des amis des moulins.

Lieu à définir

### 5 – Les autres expositions

#### **Musée Denys-Puech – Rodez :**

Exposition de la collection de livres d'artiste René Duran : « Les Sopalins »  
Dates à définir

#### **Musée Fenaille – Rodez :**

En lien avec le musée Champollion de Figeac : « Papyrus » (en cours)

#### **Médiathèques aveyronnaises :**

En partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Aveyron, expositions tirées de sa collection de livres d'artiste  
-Médiathèque d'Olemps,...

**Maison de ma Région – Rodez :** (en cours)

**Galerie La Menuiserie – Rodez** : Rémi Ducellier

**Galerie Réplique – Rodez** : en cours

**Galerie La Cascade – Salles la Source** : en cours

**Atelier Blanc –Villefranche de Rouergue** : en cours

Programmation arrêtée en janvier 2024

Pour sa prochaine édition et les suivantes, divers établissements culturels (médiathèques, musées, etc) ou scolaires pourront être associés à la programmation et à sa promotion avec des expositions, conférences, rencontres, colloques, ateliers et de possibles résidences d'artistes.

## 6 - Communication

- Journal Art' IN folio (n°0 en 2023)
- Presse spécialisée : Arts et Métiers du livre
- Télévision : France 3
- Presse locale et régionale : journaux, radios, presse gratuite, revues municipales, départementales, régionales
- Communication internet : Média-12
- Affichage : culs-de-bus réseau Satar
- Supports papiers : Cartons d'invitation, Plaquette de présentation, Marque-pages, Affiches, Flyers
- Site internet Art' IN folio (en cours d'élaboration)
- Autres supports informatiques : Blogs et réseaux culturels (municipalité, région, office du tourisme, etc),
- Page Facebook Art' IN folio, Instagram
- Fichiers des professionnels inscrits pour diffusion de l'information et invitations
- Tous médias locaux et régionaux utiles à la diffusion de l'information

## 7 - Pratique

### Dates de la quatrième édition

Les 9 et 10 novembre 2024

Installation le vendredi 8 novembre à partir de 14h

### Ouverture au public

Samedi 9 novembre : 10h - 19h

Dimanche 10 novembre : 10h - 18h

### Vernissage

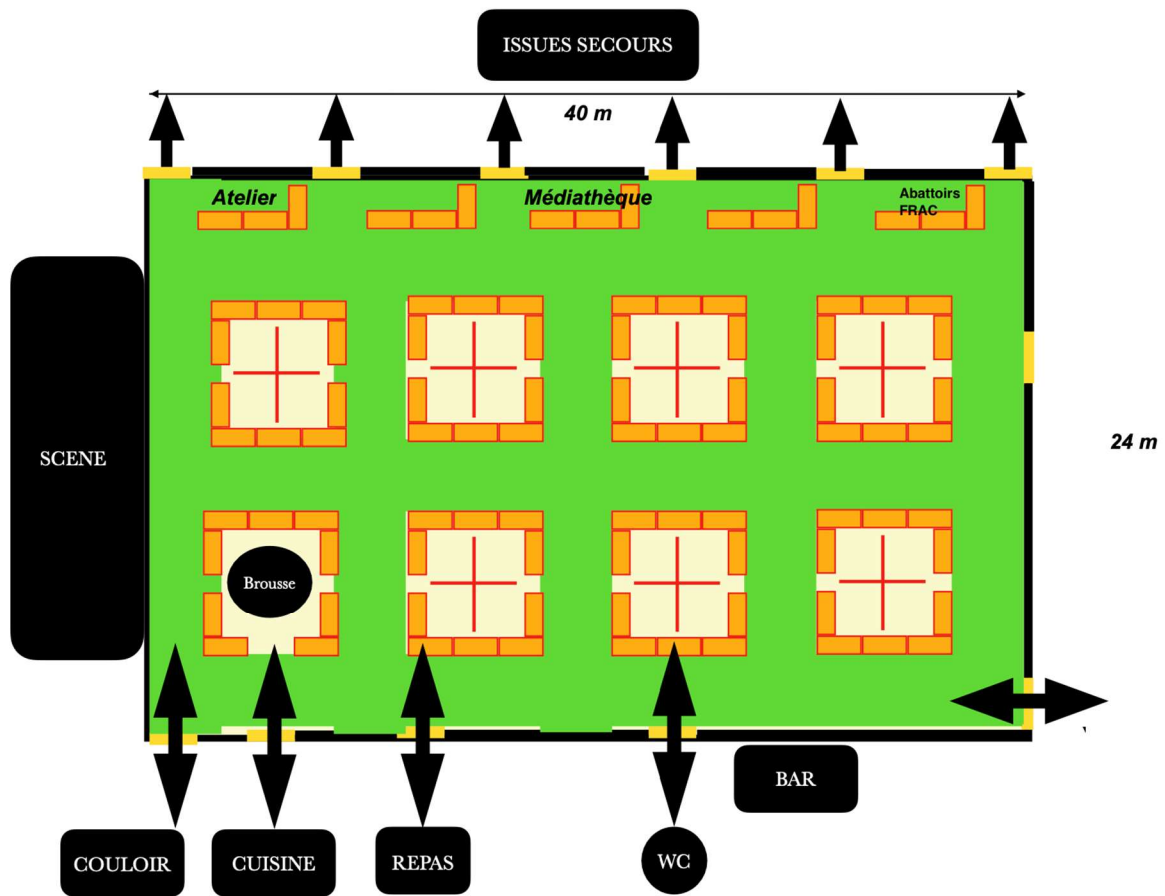
Samedi 9 novembre : .... h

### Tarifs

Entrée : 2 €

Gratuité : Moins de 12 ans

## Plan Salle d'exposition (Non exhaustif. 30 stands sont proposés à la location)



### Hôtels – Restaurants

Vous trouverez sous ce lien les adresses utiles à votre venue et séjour à Rodez :  
<http://www.tourisme.myrodez.fr/>

### Accès site Biennale

Rodez, Salle des fêtes  
1 bd du 122<sup>e</sup> Régiment d'infanterie – face au musée Soulages

### Parking

Parking du Foirail (bd 122e RI) :  
capacité de 400 places  
Parking des Jacobins 1 et 2 :  
capacité de 359 places  
Parking Foch (place Mal Foch) :  
400 places



### Contact organisation

Caroline Gil  
06.81.58.72.41  
[artgillibrairie@orange.fr](mailto:artgillibrairie@orange.fr)

**DOSSIER D'INSCRIPTION A NOUS RETOURNER**  
**art' IN folio 4<sup>ème</sup> Biennale du Livre d'artiste Rodez - Aveyron**  
**Les 9 et 10 novembre 2024**

---

L'association art' IN folio a pour but la promotion du livre d'artiste, l'organisation de la Biennale du livre d'artiste de Rodez – Aveyron ainsi que les diverses manifestations culturelles associées autour de la Biennale (conférences, expositions, etc.).

L'association est composée de membres adhérents ainsi que d'un conseil d'administration. Un bureau est élu par les membres du conseil.

**Peuvent participer à art' IN folio Biennale du livre d'artiste de Rodez, les adhérents de l'association à jour de leur cotisation.**



l'Art se livre en Aveyron

2 0 2 4

## soutenez la Biennale

Être membre :  
c'est avoir accès gratuitement à  
la Biennale 2024.  
c'est assister à des conférences  
et des manifestations autour  
du livre d'artiste.

bulletin d'adhésion  
année : 2024

Monsieur  Madame

Nom .....

Prénom .....

Tél ..... Port.....

Mail .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

je verse la cotisation annuelle  
pour une adhésion :

..... 15 €

Bienfaiteur..... 50 €

Mécénat, contactez-nous,  
nous vous ferons parvenir un dossier.

Chèque libellé à l'ordre de  
Association art'INfolio  
Maison des associations  
Claude Dangles  
15, avenue Tarayre  
12000 Rodez  
artinfo12@gmail.com

signature

D'avance, nous vous remercions de votre engagement et  
vous assurons de nos sentiments amicaux.

Caroline Gil, Patrice Lemoux, président(e)

Par respect pour l'environnement merci de ne pas jeter sur la voie publique

### Dénomination :

Adresse :

Nom du responsable :

Prénom :

Téléphone :



**Mail :**

**Site internet :**

**Page facebook :**

**Réserve un stand de :**

- 6m<sup>2</sup> environ 140 euros
- |                     |   |   |   |
|---------------------|---|---|---|
| Nombre de chaises : | 1 | 2 | 3 |
| Nombre de badges :  | 1 | 2 | 3 |

**Restauration du midi sur place :**

Une restauration sur place vous est proposée le samedi et dimanche midi : 18€

- Samedi midi nombre de repas ..... x 18€ ..... euros
  - Dimanche midi nombre de repas..... x 18€ ..... euros
- 

**Total à régler ..... euros**

**Règlement effectué par :**

- Chèque
- Virement (Iban envoyé par mail sur demande)

**Documents à fournir avec votre inscription :**

- **Assureur et n° de police :** Joindre une copie de votre attestation d'assurance en cours de validité.
- **K-Bis ou inscription maison des artistes ou n° Siret et APE :** (kbis de moins de 3 mois)
- **3 photos** de vos réalisations au format jpg. A envoyer sur : [artgillibririe@orange.fr](mailto:artgillibririe@orange.fr)
- **1 texte court** de présentation 2000 signes maxi au format txt. Typographie Calibri Light - police 11. (utilisation sur supports de communication) : [artgillibririe@orange.fr](mailto:artgillibririe@orange.fr)
- **Paiement de votre réservation** (encaissement à la date de la manifestation)

**Envoi du dossier :**

**Association art' IN folio  
Maison des associations  
12000 RODEZ  
[artinfo12@gmail.com](mailto:artinfo12@gmail.com)**

Les réservations sont établies par ordre d'arrivée des dossiers.

Les règlements par chèque sont à l'ordre de Association **art' IN folio**.

Toute inscription ne sera effective qu'à réception de l'intégralité des documents demandés ainsi que du règlement par chèque ou par virement (encaissement des règlements après le salon).

***Date limite de réception des dossiers :***

---

**15 février 2024**

**Attention :** La réservation d'un stand implique l'acceptation sans réserve des conditions générales que nous vous demandons de nous retourner **lues, approuvées et signées**, avec votre bulletin d'inscription.

**Toute réservation de stand comprend :**

-Un stand au format de 6m<sup>2</sup> environ, assorti de 2,5 tables (1 table = 1,87m de long), chaises, grilles, marquage nominatif.

-Référencement sur le nouveau site art' IN folio

Kit Communication :

-Badges exposant

-Affiches, flyers, marque-pages

-Invitations

Je soussigné(e)....., autorise l'association art' IN folio, à utiliser les photos fournies pour la médiatisation de l'événement art' IN folio 4<sup>ème</sup> Biennale du livre d'artiste, Rodez les 9 et 10 novembre 2024.

Lu et Approuvé, bon pour accord

Date, signature et cachet

---

*4ème Biennale du livre d'artiste en Aveyron*

*Rodez*

*Les 9 et 10 novembre 2024*

---

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Organisation

**Association art' IN folio**  
**Maison des associations**  
**12000 Rodez**  
[artinfo12@gmail.com](mailto:artinfo12@gmail.com)

### Contact

[artinfo12@gmail.com](mailto:artinfo12@gmail.com)

**Caroline Gil**, Co-Présidente : 06.81.58.72.41

**Patrice Lemoux**, Co-Président : 06. 21. 13. 95.63

**Lieu, date, horaires** : 9 et 10 novembre 2024. Salle des fêtes. 1 bd du 122e Régiment d'Infanterie. 12000 Rodez  
Installation des stands : 8 novembre 2024 à partir de 14h – 9 novembre 2024 de 8h à 9h30.

**Inscriptions** : Seuls les bulletins d'inscription adressés à l'association art'IN folio dans les délais mentionnés, entièrement remplis, datés, signés et accompagnés du règlement et des documents (encaissement après la manifestation) respectant les conditions spécifiées, pourront être pris en considération dans la limite des espaces disponibles.

L'inscription à la Biennale implique également l'adhésion à l'association art'IN folio et d'être à jour de sa cotisation.

La réservation d'un stand implique l'acceptation sans réserve des conditions générales.

Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur et d'une manière générale tous règlements et normes applicables au site de la salle des fêtes de Rodez.

**Participation - Attribution des stands** : Les emplacements auront été attribués de manière à obtenir la plus parfaite égalité entre les exposants. Ils seront marqués au nom de chacun. Le stand réservé doit être occupé par son titulaire. La cession de tout ou partie du stand est formellement interdite sous peine d'exclusion immédiate du salon.

L'organisateur se réserve le droit de fermer tout stand dont le titulaire n'aurait pas respecté le présent règlement. Il se réserve la possibilité, le cas échéant, de modifier les implantations prévues, dans l'intérêt général et notamment pour des raisons de sécurité.

**Badges** : Tous les exposants devront impérativement porter leurs badges pendant toute la durée du salon. Ils seront nominatifs et délivrés sur place à l'arrivée de chacun.

Seuls les exposants et leurs employés pourront accéder aux stands avant l'ouverture.

**Tenue des stands, installation, démontage** : Les exposants s'engagent à respecter les règles de bienséance.

Aucun objet, de quelque nature que ce soit, ne peut être installé en dehors des stands.

Les allées de circulation doivent rester libres et dégagées, les cartons à dessin et autres ne pourront dépasser des stands. Il est formellement interdit aux exposants de fermer leur stand pendant les heures d'ouverture du salon.

Les stands devront être recouverts d'un tissu propre et ignifugé. L'organisation ne fournit pas de nappes.

La surface de vente au sol est strictement limitée à la surface des tables fournies par l'organisateur.

Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement **le vendredi 8 novembre** à partir de 14h. Dès les stands installés, et la manutention terminée, les véhicules devront être ressortis de l'enceinte de la salle des fêtes prévue à cet effet. Des parkings payants et des emplacements de stationnement gratuits sont à la disposition des exposants, l'organisateur fournira la liste de ceux-ci.

Aucun acheteur ou curieux non professionnel ne sera toléré dans l'enceinte de la Biennale durant le montage du vendredi.

Le remballage ne pourra s'effectuer qu'à la fermeture du salon, le dimanche 11 novembre à partir de 18h. Aucun objet appartenant à l'exposant ne doit rester sur le stand après le délai imparti pour le remballage. Les déchets et ordures devront être enlevés et mis dans les conteneurs prévus. Les tables et chaises repositionnées dans le local prévu à cet effet.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dégradations, pertes ou vols qui pourraient survenir.

**GARDIENNAGE ET SECURITE** : La Biennale du livre d'artiste sera gardiennée pendant les nuits par la Société ..... De....h à ....h. En dehors de ces horaires, seul l'exposant est responsable de son emplacement, sa marchandise et son matériel.  
Il est rappelé également qu'il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux y compris pendant l'installation.

**Documents exposés** : Chaque exposant s'engage sur l'authenticité des objets exposés, qui seront garantis complets, sauf indication contraire et visible. Les prix doivent être clairement indiqués en euros sur tous les articles.

**Conditions de paiement** : Seule la réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement et des documents constitueront la réservation du stand. Pour les autres types de paiement, l'exposant s'engage à respecter les modalités de règlement choisies au moment de l'inscription, telles qu'indiquées sur le bulletin d'inscription.

Les factures acquittées en totalité seront fournies aux exposants pendant la manifestation.

Faute d'avoir effectué la totalité du règlement comme demandé, il ne pourra être fait droit à la réservation de l'exposant.

**Désistement - annulation** : Tout désistement de la part d'un exposant doit être confirmé par lettre recommandée adressée à l'organisateur. Pour tout désistement survenant après **1 septembre 2024**, l'organisateur conservera l'intégralité du paiement.

S'il devenait impossible, postérieurement à l'inscription, de disposer des locaux nécessaires, dans le cas également où le feu, l'eau, la guerre, une calamité publique, une menace terroriste, un cas de force majeure, une interdiction des pouvoirs publics ou toute autre cause du fait d'un tiers rendraient impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'organisateur pourrait annuler à n'importe quel moment les demandes d'emplacements et prestations enregistrées, en avisant par écrit les exposants qui ne pourront alors prétendre à aucune compensation, indemnité, remboursement d'aucune sorte, quelle que soit la raison d'une telle annulation, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, contre l'organisateur.

**Responsabilité - assurance** : Chaque exposant assure lui-même les objets exposés pendant la durée du salon, montage et démontage compris, et pendant leur transport.

Il incombe à chaque exposant d'être assuré dans le cadre d'une manifestation : en terme d'assurance responsabilité civile, vol, dégradation de mobilier, incendie, etc.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de dommages survenus du fait de l'exposant.

Les dégradations qui pourraient être causées à l'équipement du stand, au matériel fourni par les différents prestataires ou aux infrastructures de la salle de fêtes, seront entièrement à la charge de l'exposant responsable desdites dégradations.

L'organisateur comme l'exposant sont tenus de se conformer aux règles édictées, en la matière par la convention d'occupation temporaire de la salle des fêtes.

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire une assurance de Responsabilité Civile couvrant les dommages que lui-même, son personnel et/ou ses objets peuvent causer à des tiers. L'organisateur et l'Établissement Public de la salle des fêtes sont réputés déchargés de toutes responsabilités à cet égard, notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques.

**Promotion de la manifestation** : L'organisateur met en place la promotion du salon et définit la manière optimale de communiquer pour obtenir la meilleure fréquentation pendant le salon.

Cette communication comprend également la liste des exposants à la Biennale, avec les renseignements les concernant et qui devront être transmis dans les contraintes de délai définies par l'organisateur.

Les textes reçus hors délai ne pourront être pris en compte.

L'organisateur se réserve le droit de photographier les stands pour la documentation interne, le site internet de l'association art'IN folio et tout outil de communication que pourrait utiliser l'association organisatrice.

**LITIGES** : En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'organisateur sont seuls compétents, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

**Daté, Lu et approuvé en mention manuscrite**  
**Signature et cachet**